

Résultat de la commission

Oui :  Non :

Liste d'attente :

## demande d'attribution d'une chambre d'étudiant·e

Année universitaire : 2022 / 2023

1<sup>re</sup> demande  Renouvellement

Nom et prénom (en majuscules) :

Né·e le : à :

Département et/ou pays :

Nationalité :

Année d'études de la · du candidat·e au moment de la prochaine rentrée universitaire :

1 -  2 -  3 -  4 -  5

Nom et adresse où doit parvenir la décision :

Ville : Pays :

Téléphone portable de l'étudiant·e :

Adresse mail de l'étudiant·e (en majuscules) :

Profession du parent 1 :

Profession du parent 2 :

Adresse des parents :

N° de téléphone des parents / domicile :

Portable :

Situation universitaire après le bac

Bac à obtenir en 2022

Bac obtenu le :

Année universitaire précédente

Établissement :

Examen / concours :

Situation sociale de la · du candidat·e

Êtes-vous : célibataire  marié·e  veuf·ve  divorcé·e

Êtes-vous orphelin·e de père ?  de mère ?  depuis le :

Vos parents sont-ils divorcés ?

Si oui, avez-vous été confié·e à la garde de : votre père  votre mère

Êtes-vous boursier·e oui  non

si oui montant annuel ou échelon de bourse :

Origine de la bourse : CROUS  Département  DASS  Autre  :

Numéro d'INE :

Avez-vous demandé un hébergement au CROUS de Nice : oui  non

(obligatoire pour les étudiant·es boursier·es)

Situation de la · du candidat·e à prendre en compte

---

Êtes-vous actuellement salarié·e ? oui  non  (si oui fournir dernier bulletin de salaire)  
Percevez-vous des allocations de la C.A.F. ? oui  non  (si oui fournir attestation)  
montant :  
N° d'allocataire :                      Quotient familial (à imprimer sur caf.fr) :

Situation de la famille du candidat à prendre en compte

---

Votre père ou mère veuf·ve, divorcé·e, séparé·e, élève-t-elle·il seul·e 1 ou plusieurs enfants :  
oui  non   
Nombre d'enfant·s à charge du foyer fiscal :

Noms et prénoms	Date de naissance	Niveau scolaire / études poursuivies ou situation professionnelle

Vos parents perçoivent-ils des allocations familiales ; allocations logement ;  
APL : oui  non  (si oui fournir attestation) — montant :  
N° d'allocataire :

Éloignement du domicile habituel de l'étudiant·e par rapport à l'établissement scolaire  
d'inscription en nombre de kilomètres :  
Département :

L'étudiant·e devra impérativement joindre à sa demande d'hébergement toutes les pièces  
justificatives correspondant aux informations demandées dans ce questionnaire (voir  
document en annexe « pièces à fournir »).

Engagement

---

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements portés sur la présente notice  
sachant que toute erreur ou omission dans ces renseignements peut entraîner le rejet de la  
demande.

Je m'engage à informer sans délai le Directeur de l'établissement de tout changement qui  
pourrait survenir dans ma situation.

À                      Le  
Signatures des parents (pour les mineurs)

Signature de l'étudiant(e)

Cadre réservé à l'administration

1<sup>re</sup> demande  Renouvellement

RBG foyer fiscal :

Situation familiale :

Nombre d'enfants :

RBG de l'étudiant·e :

Éloignement (km) :

Boursier·e :

# Dossier de demande d'hébergement étudiant année scolaire 2022/2023

Date limite de retour des dossiers : **15 juin 2022** **décali de rigueur** à adresser au secrétariat pédagogique de l'école d'art de Nice, Villa Arson, 20 avenue Stephen Liegeard, 06105 Nice cedex 2 **par mail uniquement à l'adresse [ensa@villa-arson.org](mailto:ensa@villa-arson.org)**.

Votre demande ne sera étudiée que si vous avez également fait une demande de logement au CROUS de Nice-Toulon : [www.crous-nice.fr](http://www.crous-nice.fr), parallèlement à votre demande d'hébergement à la Villa Arson (fournir copie de demande au CROUS)

Pièces à fournir (même pour les renouvellements)

Les dossiers incomplets et hors délais ne seront pas étudiés et seront rejetés

1. Une lettre descriptive relatant précisément les situations familiales particulières doit être obligatoirement jointe en complément des justificatifs demandés, (en l'absence de ces justificatifs et de cette lettre explicative, ces situations particulières ne seront pas prises en compte) :

A. Pour la-le candidat-e boursier-e à la charge de l'un de ses parents divorcés :

- Une copie du jugement de divorce en entier (toutes les pages) confiant l'étudiant-e à l'un des parents et fixant le montant de la pension alimentaire (sauf renouvellement)
- Et l'avis d'imposition (ou de non-imposition) de l'autre parent, précisant le montant de la pension versée

B. Pour la · le candidat-e étranger-e ou/et dont les parents résident à l'étranger :

- 3 bulletins de salaire ou avis d'imposition (traduits) et une attestation sur l'honneur des parents précisant qu'ils perçoivent ou non des revenus à l'étranger et le montant en euros de ces revenus (appréciation par le Consulat de France du pays de résidence du niveau de revenus compte tenu de la vie locale). Si les documents fiscaux ou de revenus sont manquants au dossier, la demande ne sera pas étudiée

2. Une photocopie de l'avis d'imposition ou de non-imposition des parents de l'étudiant-e adressé par les services fiscaux en **2021** pour les revenus perçus en **2020** et l'avis d'imposition de l'étudiant-e si ses revenus sont déclarés séparément

**Attention: un avis d'imposition de l'étudiant ne peut être seul recevable, même s'il est indépendant fiscalement.**

3. Une photocopie du livret de famille (pages mariage(s) et naissances enfants figurant sur le foyer fiscal [sauf renouvellement])
4. Une attestation d'attribution ou de non attribution de bourse obtenue dans l'enseignement supérieur adressée par le CROUS pour l'année **2021/22** , mentionnant les demandes d'hébergement en cités universitaires.
5. Une attestation de la CAF des parents mentionnant le quotient familial (téléchargeable sur [caf.fr](http://caf.fr))

Le secrétariat de l'école est en droit d'exiger en outre toute pièce jugée nécessaire à l'examen du dossier de la · du candidat-e et notamment les photocopies de déclarations de revenus, de quittance de loyers, d'attestation de la CAF, de certificats médicaux, de bulletins de paye, de notification d'ASSEDIC...

Nous vous rappelons qu'il doit être possible au Secrétariat Pédagogique de pouvoir joindre téléphoniquement la · le candidat-e ou son représentant aux heures de bureau.

